

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le lundi 08 AVRIL 2019 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de Madame DESJOYAUX Armelle, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> AVRIL 2019

Présents : Armelle DESJOYAUX - Marc VIAL - Ghislaine GARNIER- Joëlle TOINON - Jean Marc CHANAVAT- Philippe BOULOUMIE- Laila GAUTHIER- Bernard LOUISON- Marlène PERRET - Jean-Louis TOINON -

Excusés : Thierry PAILLEUX pouvoir à Jean-Louis TOINON - Véronique MOUNIER pouvoir à Marlène PERRET- Caroline VIAL –

Conformément à l'article L.2122.15 du CGCT, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Monsieur Philippe BOULOUMIE en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal du 4 mars est approuvé.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018 N° 20190401

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-21,

Vu le Code des communes, et notamment ses articles R.241-14, R 241-15,

Vu l'adoption par le conseil municipal des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 présenté dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>Fonctionnement Dépenses</b>	<b>Fonctionnement Recettes</b>	<b>Investissement Dépenses</b>	<b>Investissement Recettes</b>
Résultats reportés		127 719.55		1 668.51
Opérations 2018	737 591	871 662.23	224 617.11	393 692.62
<b>Total</b>	<b>737 591</b>	<b>999 381.78</b>	<b>224 617.11</b>	<b>395 361.13</b>
Résultat Clôture cumulé		<b>261 790.78</b>		<b>170 744.02</b>

Madame le Maire ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE** le compte administratif 2018 de la commune.

**COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018 - AFFECTATION RESULTAT -- N° 20190402b**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire,  
Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit, compte tenu des restes à réaliser :

**Résultat de fonctionnement**

A/ Résultat de l'exercice + 134 071.23 €  
B/ Résultat antérieur reporté + 127 719.55 €  
C/ Résultat à affecter + 261 790.78 €

**Résultat d'investissement**

A/ Résultat de l'exercice + 169 075.21 €  
B/ Résultat antérieur reporté + 1 668.51 €  
C/ Résultat à affecter + 170 744.02 €  
Reprise en fonctionnement, en recettes, à l'article 002 **261 790.78 €**  
Reprise en investissement, en recettes, à l'article 001 **170 744.02 €**

**DONNE TOUT POUVOIR** à Madame le Maire pour donner suite à cette décision et signer tous documents s'y rapportant.

**APPROBATION COMPTE DE GESTION COMMUNE 2018- N° 20190403**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Où et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECLARE** que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019 – N° 20190404**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales :

**Taxe d'habitation**

Taux de 10.85 % produit attendu 211 684

**Taxes foncières bâties**

Taux de 16.09 % produit attendu 195 976

**Taxes foncières non bâties**

Taux de 33.99 %, produit attendu 22 195

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir comme suit

Taxe d'habitation **10.85 %**

Taxe foncière sur bâti : **16.09 %**

Taxe foncière sur non bâti : **33.99 %**

Pour un produit attendu de 429 855 €

**DONNE TOUT POUVOIR** à Madame le Maire pour donner suite à cette délibération.

**VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2019-N° 20190405**

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2019 qui peut se résumer comme suit :

<b>BUDGET 2019</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNE	1 085 866	1 085 866	467 651	467 651

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le budget primitif 2019 de la commune.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Madame le Maire pour donner suite à cette délibération.

**NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS - N° 20190406**

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire propose de neutraliser la charge d'amortissements soit la somme de 15 198 € sur les fiches inventaires 20141582 550 éclairage cheminement Rue de la Coise pour la somme de 6 104.75 € et solde lanternes Rue de la Bourgée Froide 2041582 149 pour la somme de 9 002.23 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DONNE SON ACCORD** à la proposition de Madame le Maire.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019.

**SIMA COISE CONVENTION ENTRETIEN SENTIERS - N° 20190407**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la convention signée, les années précédentes, avec le SIMA COISE pour la réalisation des travaux d'entretien de ses sentiers communaux.

Cette convention est arrivée à échéance. Madame le Maire propose de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le renouvellement de la convention avec le SIMA COISE (3 demi-journées)

**DESIGNE M. Jean Marc CHANAVAT**, élu responsable des sentiers,

**DONNE TOUT POUVOIR** à Madame le Maire pour donner suite à cette délibération.

**CONVENTION COMMUNE DEPARTEMENT SUR**

**AMENAGEMENT SECURITE LIAISON PIETONNE ENTRE LE BOURG ET « LES MARCHANDS »  
SUR LA RD 16 EN AGGLOMERATION - N° 20190408**

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention entre la commune et le département concernant l'aménagement de sécurité liaison piétonne entre le bourg et « les marchands » sur la RD16 en agglomération.

La Commission Permanente du Département a approuvé ladite convention le 25 février dernier.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention entre la commune et le département de la Loire concernant l'aménagement de sécurité liaison piétonne entre le bourg et « les marchands » sur la RD16 en agglomération,

**DONNE TOUT POUVOIR** à Madame le Maire pour donner suite à cette délibération.

**Questions diverses**

Des informations sont communiquées sur le budget du CCAS et sur les budgets de la CCFE.

Il est porté à connaissance du conseil municipal les nouvelles orientations du SDIS qui n'effectuera plus les interventions pour destructions de nid de guêpes considérées comme non urgentes.

Le conseil municipal est informé du passage du Critérium du Dauphiné, carrefour des Marchands, le jeudi 13 juin vers 12h.

Ludothèque : la ludothèque change de lieu et les permanences ont lieu désormais au niveau de l'ancienne bibliothèque au cœur du groupe scolaire permettant ainsi aux enfants de la garderie, sous couvert d'une responsable garderie, de profiter par petits groupes de l'animation. Les enfants peuvent choisir des jeux (maximum 5) pour une période de un mois.

Concours de pétanque des élus le samedi 7 septembre à SAIL SOUS COUZAN.

Des remerciements sont adressés aux personnes ayant assisté au Carnaval, à la cérémonie de la FNACA, à la remise des récompenses maisons fleuries et au nettoyage de printemps.

Prochains conseil municipaux lundi 13 mai- jeudi 27 juin- lundi 22 juillet.

Armelle DESJOYAUX, maire

